

BILAN D'ACTIVITÉ 2019



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le bilan 2019 pour le tribunal administratif de Grenoble est plutôt satisfaisant. En dépit d'un très haut niveau d'activité, avec près de 8 400 affaires nouvelles, plus de 8 100 jugées, le délai prévisible moyen de jugement, de 10 mois et 27 jours, est encore amélioré de 6 jours. Le nombre d'affaires enregistrées depuis plus de deux ans est ramené à 326 soit 4,4 % des affaires en instance. La médiation prend son essor avec une soixante d'affaires réglées par cette voie prouvant qu'elle est un mode de règlement des litiges d'avenir. Le contentieux des étrangers, très dynamique en 2018, s'est certes stabilisé mais reste à un niveau élevé. L'urbanisme et l'environnement, spécificités du tribunal, premier de France en proportion dans cette matière, continue son envolée avec une nouvelle progression de 9 % en 2019.

L'année 2020 s'annonce lourde de défis. Le tribunal devra juger le contentieux électoral, qui avait donné lieu à 240 requêtes en 2014, dans les délais impartis sous peine de dessaisissement. Parallèlement, il continuera à faire en sorte que les délais de jugement fixés par des textes divers, en contentieux des étrangers, d'urbanisme notamment, soient respectés. Il poursuivra également son action pour maîtriser le stock des affaires anciennes. Il ne relâchera pas ses efforts pour promouvoir la médiation. Ses équipes sont totalement mobilisées pour relever ces défis.

Denis BESLE

8 384

affaires enregistrées
+ 1,9 %
par rapport à 2018

8 109

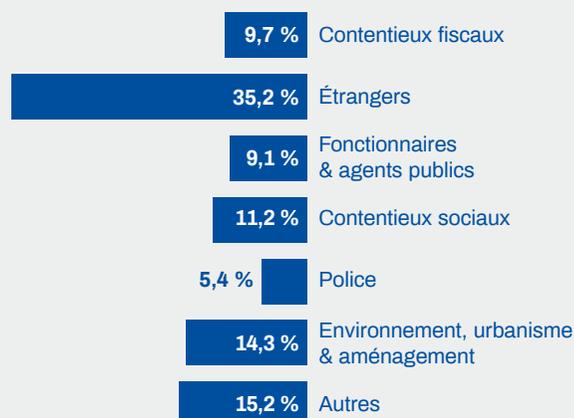
affaires jugées
+ 1,7 %
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

10 mois et 27 jours

- 39 % entre 2009 et 2019

Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

